

France Travail : le flou entretenu !

Ca y est. C'est effectif. Bye bye Pôle emploi et bienvenue à France Travail ! Dans les agences, on a déployé les grands moyens en ce début d'année : autocollants sur toutes les reliques Pe, affiches arborant le nouveau logo et totems dispersés un peu partout pour « installer la marque France Travail ». Mais quoi d'autres ? Le badge à porter en situation d'accueil ? « On est impatients » a déclaré notre Directrice Régionale lors de son intervention sur le bilan de l'année 2023 et les perspectives 2024. Mais une fois qu'on a dit ça, on ne peut que constater le flou artistique dans lequel nous sommes plongé.es...

2024 nous est présentée comme une année de préparation. « Les choses vont se mettre en mouvement » et pour ce faire, nous allons tester, expérimenter. Pas mal de sujets sur la table. Comme par exemple l'élargissement de l'expérimentation de « l'accompagnement rénové » ARSA. Un territoire de l'Essonne serait volontaire pour intégrer le mouvement. Les Yvelines seraient quant à elles prêtes à élargir leur territoire d'expérimentation. Mais il y aura aussi l'inscription pour toutes et tous ; la liaison entre FT et la demande de RSA ; le diagnostic partagé et l'orientation des publics sur les différents parcours ; le contrat d'engagement ; le nouveau barème de sanction.

Côté entreprise, il va falloir coordonner les acteurs de la relation entreprise, définir une « nouvelle stratégie de prospection », mettre en place un « accompagnement rénové » avec, en point d'orgue, un « interlocuteur privilégié ».

Il est aussi question de « porte d'entrée unique », tant pour les privé.es d'emploi que pour les entreprises, dans le prolongement du principe « Dites-le nous une fois » (DLNUF – issu de la Loi « Confiance » du 10 août 2018) dont l'un des objectifs est de simplifier les démarches.

Notre SI va devoir évoluer et s'ouvrir à nos (futurs) partenaires. « MAP Partenaire » est ainsi actuellement testé dans le cadre de l'expérimentation ARSA. La question de la protection des données et du droit au respect de la vie privée se pose, d'autant plus après la Décision du Conseil Constitutionnel du 14 décembre 2023.

Enfin, reste le sujet de la gouvernance. Les périmètres ne sont pas encore arrêtés mais une certitude : les choses se feront à l'échelle des territoires, enterrant *de facto* le principe même d'égalité de traitement entre usager.es du Service Public de l'Emploi.

La future Convention Tripartite (Etat – UNEDIC – FT) devrait donner un cadrage national à ce grand chamboulement. Quelques pistes se dessinent d'ores et déjà : une refonte de certains métiers et un renforcement de la place des prestataires à FT. Le Ministère annonce quant à lui une publication prochaine des décrets d'application. Le tout est attendu avant la fin du 1^{er} semestre 2024.



En bref

Prime Tutorat : ne l'attendez pas !

Vous êtes nombreuses et nombreux à vous interroger sur la « prime Tutorat », issue du dernier Accord sur la Formation Professionnelle à Pôle emploi. Le Ministère du Travail n'ayant – à ce jour – toujours pas agréé cet accord, cela signifie donc que cette prime n'est pas applicable. Suite à notre interpellation, la DR va (enfin !) communiquer en ce sens auprès des ELD. Il est en effet inutile d'attendre quelque chose qui n'arrivera pas...

Prime de fidélisation sur le 93

En octobre 2020, le gouvernement actait la création d'une « prime de fidélisation » sur le département de la Seine-Saint-Denis pour les fonctionnaires et agent.es de droit public exerçant leur mission sur ce département. Sans surprise, les agent.es de Pôle emploi n'étaient pas concerné.es. Or, un nouvel arrêté daté du 20 décembre 2023 a élargi les publics bénéficiaires. On y retrouve depuis le 1^{er} janvier 2024 « les services publics de l'hébergement, du logement, de l'économie, de l'emploi, du travail, et des solidarités, de l'environnement, de l'aménagement et des transports » mais toujours pas trace des agent.es sous statut public de France Travail... La DR nous a informé.es que la DG avait pris attache auprès de la DGEFP. Interpellation restée pour le moment sans réponse. A suivre !

Mantes-la-Jolie

Lors du dernier CSE, nous avons à nouveau évoqué la situation de Mantes-la-Jolie. Direction et secrétaire du CSE nous avaient alors assuré de leurs préoccupations pour ce site, jusqu'à l'annonce par le secrétaire de l'instance de l'inscription à l'ODJ de ce point récurrent. Nous redoutions alors un dialogue de sourds entre Direction et représentant.es du personnel. Et bien ce ne fut pas le cas : le point n'a tout simplement pas été porté à l'ODJ du CSE de janvier ! Mais ce n'est que partie remise. **Nous avons pris l'initiative d'organiser une HMI pour donner la parole aux collègues du site.**

Après Equip'Emploi, Equip'Recrut !

Depuis avril 2021, Equip'Emploi a été déployé dans 22 agences franciliennes dont la DEFM QPV est supérieure à 35%. Ce dispositif (cofinancé par le FSE) a remplacé la MSA REN. Des portefeuilles de 80 DE, un accompagnement intensif sur 12 mois et 314 conseiller.es prévu.es sur 7 départements. Les publics concernés : les résident.es QPV, les DE(T)LD, les TH, les bénéficiaires des minimas sociaux, le public BNQ ainsi que les seniors.

A ce jour, 29 portefeuilles ne sont pas utilisés. La DG a permis l'élargissement du dispositif aux agences dont la DEFM QPV se situe entre 25 et 35%. 9 agences ont ainsi été identifiées pour accueillir – en renfort et en complément des portefeuilles REN – une Equip'Recrut : Armand Carrel à Paris, Dammarie-les-Lys, Mantes-la-Jolie, Colombes, Noisy-le-Sec, Tremblay-en-France, Pantin, Montreuil-sous-Bois et Champigny-sur-Marne. Les DE accompagnés seront exclusivement QPV.

Un appel à volontariat sera réalisé et des actions d'accompagnement des 29 conseiller.es missionnés.es programmées (de même pour les ELD concernées par l'arrivée de ce dispositif).

90% du temps de travail sera dédié à l'accompagnement (ESI compris), ce qui signifie que le reste sera consacré aux activités d'accueil.

Mise en œuvre au 1^{er} avril 2024.

Encore une fois, on ne peut que constater (et regretter !) la poursuite de l'hyperspécialisation des portefeuilles, enfermant un peu plus les CDDE dans une typologie de public.

Infos RH

Utilisation des CDD : la palme d'or revient au 93 ! Au 31 décembre 2023, 13,6% des conseiller.es sur la Seine-Saint-Denis étaient en CDD. Contre 7,55% sur Paris. Des précaires pour accompagner les précaires ?

Vos représentant.es CGT au CSE :

Magalie Amaouz

Roxane Aujoux

Luc Friocourt

Khoukha Kirouani

Thomas Laurent

Guy Olharan

Yvan Piktoroff

Francine Royon

Marie Saint-Leger

magalie.amaouz@pole-emploi.fr

roxane.aujoux@pole-emploi.fr

guy.olharan@pole-emploi.fr

khoukha.kirouani@pole-emploi.fr

thomas.laurent@pole-emploi.fr

guy.olharan@pole-emploi.fr

yoan.piktoroff@pole-emploi.fr

francine.royon@pole-emploi.fr

marie.saint-leger@pole-emploi.fr

Campagne de télétravail

Les années se suivent et malheureusement se ressemblent. L'Accord Télétravail prévoit un nombre maximum de jours télétravaillés pour les agent.es qui le souhaiteraient, en fonction de leur affectation et de leur temps de travail. La demande passe par SIRHUS et charge aux ELD de trancher par la suite sur les demandes émises. Voilà pour le principe. Mais la réalité est tout autre : nombre d'ELD incite les agent.es, en amont de la campagne, à revoir leur velléité à la baisse.

La DR rappelle que les règles sont définies par l'accord et que ces dernières s'appliquent à toutes et tous. Elle souligne également que « *la priorité reste le service rendu aux usager.es* » et confirme que le télétravail reste un « *outil managérial* » qui doit s'adapter aux besoins de chaque agence. Effectivement. Mais cela ne doit pas se faire au détriment de l'équité !

Office 365

Nous sommes entrés dans la phase 2 du déploiement d'Office 365. Après la migration de nos b@l vers Outlook Online et de nos fichiers individuels sur OneDrive, on s'attaque désormais à la migration des fichiers partagés (T : et V:) dans TEAMS ! A la question, pourquoi autant de changements ?, on nous répond « *obsolescence* », « *partage fluidifié* », « *gestion facilitée* », « *accessibilité* » et bien évidemment, « *travail collectif et collaboratif* »...

Pour celles et ceux qui ne suivraient pas le rythme, il existe des formations en distanciel ainsi que des « ressources en libre accès » et autres Vidéos Tuto Teams (VTT). Reste à caler tout ça dans un planning qui explose de toute part !

Contactez-nous sur syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr

Tous nos dossiers sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>

Suivez-nous sur Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/POLEEMPLOICGTIDF/>

Sur X : <https://twitter.com/cgtpeidf>

Sur Youtube : <https://www.youtube.com/@cgtpoleemploiidf>

Et maintenant sur Instagram ! <https://www.instagram.com/cgtpeidf/>

